



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n° 06/2026**

Séance du 5 juin 2026

Présents : AVINENS René, CHAILLAN André, ARMINGOL Elisabeth, BONIS Joël, DANIEL Mauricette, VIGLIETTI Mylène, FELICETTI Régis, WALCZAK Franck, HOREL Pauline,

Absents et excusés : LERDA Serge, CHAILLAN Martine, MORNET Alain, BUSLIG Elisabeth, MACCARIO Fabrice et PICARD Estelle,

Pouvoirs : LERDA Serge à AVINENS René, CHAILLAN Martine à FELICETTI Régis, BUSLIG Elisabeth à ARMINGOL Elisabeth, MACCARIO Fabrice à CHAILLAN André, PICARD Estelle à HOREL Pauline

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h.

DE 2026-38 - Présentation du rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif – exercice 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le service public de l'eau potable / de l'assainissement est exploité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le délégataire a transmis son rapport annuel relatif à l'exécution du service pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025.

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Aubignosc, le 24 août 2026

Le Maire

René AVINENS



La secrétaire de séance

André CHAILLAN